

Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Master Mould RL
Identifiant unique de formulation : AV60-N0YY-U00V-REQW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Bio-Circle Surface Technology GmbH

Rue : Berensweg 200

Code postal/Lieu : 33334 Gütersloh

Téléphone : +49 5241 9443 0

Télécopie : +49 5241 9443 44

Contact pour informations : labor@bio-circle.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 5241 9443 51 pendant les périodes normales d'ouverture
(lundi au jeudi de 8h à 16h et vendredi de 8h à 15h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6

ACIDE FORMIQUE 4 % ; N°CAS : 64-18-6

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO) ; N°CAS : 69011-36-5

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Conseils de prudence

- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ALCOOL BENZYLIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119492630-38-XXXX ; N°CE : 202-859-9; N°CAS : 100-51-6

Poids : $\geq 50 - < 100$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332 Eye Irrit. 2 ; H319

ACIDE FORMIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119491174-37-XXXX ; N°CE : 200-579-1; N°CAS : 64-18-6

Poids : $\geq 2 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Met. Corr. 1 ; H290 Acute Tox. 3 ; H331 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 EUH071
Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

Limites de concentrations spécifiques :
Skin Corr. 1A ; H314: C ≥ 90 % • Eye Dam. 1 ; H318: C ≥ 10 % • Skin Corr. 1B ;
H314: C ≥ 10 % • Skin Corr. 1C ; H314: C ≥ 10 % • Eye Irrit. 2 ; H319: C ≥ 2 % •
Skin Irrit. 2 ; H315: C ≥ 2 %

ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (≥ 2.5 EO) ; Numéro d'enregistrement REACH : (Polymer) ; N°CE : 931-138-8; N°CAS : 69011-36-5

Poids : $\geq 1 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

Limites de concentrations spécifiques :
Eye Dam. 1 ; H318: C ≥ 10 %

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119490100-53-XXXX ; N°CE : 931-329-6; N°CAS : 68155-07-7

Poids : $\geq 1 - < 2,5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 2 ; H411

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

Protéger l'oeil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone , Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4 Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel .

Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 5 ppm / 22 mg/m³
Limitation de crête : 2(l)
Remarque : H, Y
Version : 23.06.2022

ACIDE FORMIQUE ; N°CAS : 64-18-6

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 5 ppm / 9,5 mg/m³
Limitation de crête : 2(l)
Remarque : Y
Version : 23.06.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA (EC)

Valeur seuil : 5 ppm / 9 mg/m³
Version : 20.06.2019

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DNEL

ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 90 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 450 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 9,5 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 47 mg/kg

ACIDE FORMIQUE ; N°CAS : 64-18-6

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 9,5 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Valeur seuil : 19 mg/m³
ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (≥ 2.5 EO) ; N°CAS : 69011-36-5
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 294 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 2080 mg/kg
AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : = 0,056 mg/cm²
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : = 2,5 mg/kg
Facteur d'évaluation : 1 D
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : = 21,73 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : = 6,25 mg/kg
Facteur d'évaluation : 1 D
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : = 0,0936 mg/cm²
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : = 4,16 mg/kg
Facteur d'évaluation : 1 D
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : = 73,4 mg/m³

PNEC

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18 (UNSATD.), N,N-BIS(HYDROXYETHYL) ; N°CAS : 68155-07-7
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur seuil : 0,007 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)
Valeur seuil : 0,024 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur seuil : 0,0007 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur seuil : 0,195 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur seuil : 0,0195 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Terre)
Valeur seuil : 0,0348 mg/kg

Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)
Valeur seuil : 830 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type : A

Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide

Couleur : incolore

Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Odeur

caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	>	100 °C
Point éclair :		>	85 °C
Température d'auto-inflammation :			aucune/aucun
Inflammabilité :			non inflammable
Limite inférieure d'explosivité :			négligeable
Limite supérieure d'explosivité :			négligeable
Pression de vapeur :	(50 °C)		négligeable
Densité :	(20 °C)		1,04 - 1,053 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		négligeable
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		partiellement soluble
pH :	(20 °C / 100 g/l)		3
Viscosité cinématique :	(20 °C)	<	30 mm ² /s
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		non déterminé
Teneur en COV maximale (CE) :			4,5 Pds %
Teneur en COV maximale (Suisse) :			93,6 Pds %
Teneur en COV imposable (Suisse) :			89,1 Pds %

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation et par ingestion.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	> 500 mg/m ³
Paramètre :	DL50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 1230 - 1620 mg/kg
Paramètre : DL50 (ACIDE FORMIQUE ; N°CAS : 64-18-6)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 730 mg/kg
Méthode : OCDE 401
Paramètre : DL50 (Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) ; N°CAS : 8051-30-7)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5000 mg/kg
Paramètre : DL50 (ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO) ; N°CAS : 9043-30-5)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 300 - 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 423

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (ACIDE FORMIQUE ; N°CAS : 64-18-6)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) ; N°CAS : 8051-30-7)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO) ; N°CAS : 9043-30-5)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)
Dose efficace : > 10 mg/m³
Paramètre : CL50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 4178 mg/m³
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : CL50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 1000 ppm
Temps d'exposition : 8 h

Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Paramètre : CL50 (ACIDE FORMIQUE ; N°CAS : 64-18-6)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 7,4 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres effets néfastes

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 460 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Paramètre :	CL50 (ACIDE FORMIQUE ; N°CAS : 64-18-6)
Espèce :	Danio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	130 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 (Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) ; N°CAS : 8051-30-7)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2,4 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO) ; N°CAS : 9043-30-5)
Espèce :	Cyprinus carpio (Carpe)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 1 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	
Paramètre :	NOEC (Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) ; N°CAS : 8051-30-7)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	0,32 mg/l
Temps d'exposition :	28 D
Méthode :	OCDE 204
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	
Paramètre :	EC50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	230 mg/ml
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 (ACIDE FORMIQUE ; N°CAS : 64-18-6)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	365 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	NOEC (ACIDE FORMIQUE ; N°CAS : 64-18-6)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	180 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 (Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) ; N°CAS : 8051-30-7)
Espèce :	Daphnie
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	3,2 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 (ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO) ; N°CAS : 9043-30-5)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	> 1 mg/l

Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 770 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201
Paramètre : EC50 (ACIDE FORMIQUE ; N°CAS : 64-18-6)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace : 1240 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201
Paramètre : ErC50 (Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) ; N°CAS : 8051-30-7)
Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 18,6 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : Décret (UE) n° 440/2008, annexe C.3
Paramètre : EC50 (ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO) ; N°CAS : 9043-30-5)
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace : > 1 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC (Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) ; N°CAS : 8051-30-7)
Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries
Dose efficace : 2 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)
Espèce : Toxicité sur les microorganismes
Dose efficace : 2100 mg/l
Temps d'exposition : 49 h
Paramètre : EC50 (ACIDE FORMIQUE ; N°CAS : 64-18-6)
Espèce : Pseudomonas putida
Dose efficace : 46,7 mg/l
Temps d'exposition : 17 h
Paramètre : EC50 (ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO) ; N°CAS : 9043-30-5)
Espèce : Toxicité sur les microorganismes
Dose efficace : > 140 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)
Inoculum : Biodégradation
Taux de décomposition : 95 - 97 %
Durée du test : 21 D
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OCDE 301A

Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Paramètre :	Diminution du COD (ACIDE FORMIQUE ; N°CAS : 64-18-6)
Inoculum :	Biodégradation
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	92 %
Durée du test :	28 D
Méthode :	OCDE 301D
Paramètre :	Biodégradation (Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl) ; N°CAS : 8051-30-7)
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Taux de décomposition :	92,5 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301B
Paramètre :	Biodégradation (ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO) ; N°CAS : 9043-30-5)
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation :	Anaérobie
Taux de décomposition :	> 60 %
Durée du test :	60 D
Paramètre :	Formation de CO2 (% de la valeur théorique) (ISOTRIDECANOL, ETHOXYLATED (>= 2.5 EO) ; N°CAS : 9043-30-5)
Inoculum :	Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation :	Aérobie
Taux de décomposition :	> 60 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OCDE 301B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

07 06 01* (Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses)

20 01 29* (Détergents contenant des substances dangereuses)

Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2 Informations complémentaires

Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

< 5 % agents de surface amphotères

< 5 % agents de surface non ioniques

Contient les suivantes substances: ALCOOL BENZYLIQUE

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : 5 - 10 %

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

AOX : composés organiques halogénés adsorbables
AwSV : Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)
OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables
COV : composé organique volatil
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau
WGK : Classe de danger pour l'eau

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages
ECHA : Substances pré-enregistrées
ECHA : Substances enregistrées
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Évaluation :
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 : Méthode de calcul.
Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4 : Méthode de calcul.
Skin Irrit. 2 : Méthode de calcul.
Eye Dam. 1 : Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Master Mould RL
Mise à jour : 20.03.2023
Date d'édition : 28.06.2023

Version : 1.0.0

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
